

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transport de voyageurs Question écrite n° 35131

Texte de la question

M. Philippe Doucet appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les nombreux dysfonctionnements qui affectent la ligne J du transilien, reliant notamment Paris-Saint-Lazare aux deux gares d'Argenteuil (celle du centre-ville et celle du Val-d 'Argent). Face à une fréquentation en constante augmentation, les moyens mis en place sur cette ligne sont encore insuffisants tant en termes de fréquence de passage des trains que de types de trains (trop peu de trains à deux étages) et de solutions de remplacement en cas de défaillances de service. Garantir des conditions de transports sûres serait cohérent avec, d'une part, la diminution constante de la place des voitures individuelles dans le cœur de la région parisienne et, d'autre part, le tassement du pouvoir d'achat, l'un et l'autre amenant de nombreuses catégories de population à emprunter les transports en commun. Il lui demande donc de bien vouloir lui confirmer l'engagement de l'État dans ce dossier, les décisions envisagées et les échéances de ces dernières.

Texte de la réponse

Les usagers de la ligne J du Transilien, comme beaucoup d'usagers des transports publics en Ile-de-France, rencontrent des difficultés importantes dans leurs déplacements au quotidien. Le contrat 2012-2015 qui lie la SNCF au syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), et dont l'exigence de qualité de service constitue l'aspiration primordiale, prévoit des indicateurs de ponctualité des voyageurs assortis de pénalités en cas de non respect des objectifs. La ponctualité de la ligne J s'est dégradée depuis 2012 en se stabilisant à 85,8 % au premier trimestre 2014, ce qui reste éloigné de l'objectif de 94 % assigné par le STIF. Les difficultés rencontrées sur cette ligne provenant essentiellement du parc vieillissant de trains et des actes de malveillance, la SNCF procède au remplacement des rames, réexamine lorsque cela est nécessaire les conditions d'exploitation et met en oeuvre des actions de prévention. Le STIF et la SNCF mènent actuellement plusieurs projets d'acquisition ou de rénovation dans le cadre de leur engagement de disposer d'ici 2016, en Ile-de-France, d'un parc totalement neuf, récent ou rénové. Le programme le plus important est celui de l'acquisition du Francilien, nouveau train d'Ile de France. Le réseau de Paris-Saint-Lazare bénéficie d'importants travaux d'infrastructure afin de permettre la poursuite de la mise en service de ce matériel roulant. Pour les longs trajets de la ligne J, la SNCF engage prioritairement des rames longues à double étage. Cependant, l'indisponibilité de ces rames, pour des raisons de maintenance, oblige fréquemment à les remplacer par des rames plus courtes. En ce qui concerne les trajets courts, le nouveau matériel a une capacité d'emport plus importante que les rames de type RIB-RIO encore en service et qui connaissent des défaillances amenant à la suppression de certains trains. Ces dernières seront entièrement remplacées sur la ligne J d'ici fin 2015. Les actes de malveillance, les intrusions sur les voies ou, sur la ligne J en particulier, l'utilisation abusive des signaux d'alarme et le blocage des portes, sont d'importantes causes d'irrégularité. Aux premiers, la réponse est la pose de grillages le long des voies, l'installation progressive de dispositifs de vidéo-surveillance et de systèmes de repérage dans les tunnels. Pour les seconds, une démarche de prévention est menée en milieu scolaire. D'une manière plus générale, avec la réalisation du « Nouveau Grand Paris », plan qui regroupe le Grand Paris Express et le plan de mobilisation, le Gouvernement,

avec la région Ile-de-France et les collectivités franciliennes, a décidé de s'engager pour mettre fin à la saturation du réseau, désenclaver les territoires et stimuler l'économie régionale. 7 milliards d'euros doivent ainsi être mobilisés pour améliorer les transports du quotidien sur la période 2013-2017, soit près du triple de la période précédente. Sur cette base, un protocole avec la région Ile-de-France a été signé le 19juillet 2013. En complément de cet effort sans précédent, la SNCF et le Réseau ferré de France (RFF), dans le cadre du « programme de fiabilité Ile-de-France 2014-2020 » lancé le 29 janvier dernier, ont décidé d'accélérer le rythme de renouvellement et de modernisation du réseau ferroviaire francilien, ancien et saturé, avec l'affectation, en 2014, de 1 milliard d'euros, ce qui correspond à une multiplication par 2,5 des investissements réalisés en 2012. Les chantiers engagés en 2014 portent sur les rails, le ballast, les caténaires, les ponts ou la signalisation. Dans ce cadre, viennent d'être réalisés des travaux de remise à neuf sur 18 kilomètres de la ligne J entre Meulan-Hardricourt et Mantes-Station. L'achèvement du programme de travaux d'infrastructure, le renouvellement du matériel roulant sur la ligne J, ainsi que les mesures de protection des installations, devraient contribuer à répondre aux défaillances observées et, par conséquent, à restaurer la confiance des usagers à l'égard de leur service public de transport.

Données clés

Auteur: M. Philippe Doucet

Circonscription: Val-d'Oise (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 35131 Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>30 juillet 2013</u>, page 8111 Réponse publiée au JO le : <u>5 août 2014</u>, page 6776